Direction des Familles et de la Petite Enfance
Mission Familles

2022 DFPE 182 – Subvention (115.000 euros) à l'association « Au temps du jeu », avec un avenant à convention, pour le fonctionnement de la ludothèque « Nautilude » dans le 11e arrondissement.

PROJET DE DÉLIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris porte une politique ambitieuse en direction des familles, en développant une offre variée, adaptée aux besoins et spécificités de chacune d'elles. Paris présente de nombreux atouts pour accompagner les parents et enfants de tous âges et leur offrir un environnement de qualité (densité et qualité des services publics, vie associative riche et diversifiée, maillage des transports...). Une attention particulière est portée aux dispositifs permettant aux parents de mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle et de partager des temps de loisirs avec leurs enfants. Tout au long de l'année des équipes de professionnels et de bénévoles se mobilisent au quotidien, afin de soutenir les parents et les enfants dans un contexte où les relations intrafamiliales ont pu être mises à mal par les périodes de confinement successives. Les ludothèques sont, à ce titre, des lieux incontournables pour partager des moments ludiques en famille dans un climat de convivialité et d'échanges interculturels et intergénérationnels.

La ludothèque « Nautilude », située dans le quartier populaire « Fontaine au Roi » du 11e arrondissement, est connue et appréciée des familles. À la suite de difficultés liées au suivi administratif et financier de l'association « D'ici et d'Ailleurs », cet équipement fait l'objet d'une reprise d'activité par l'association « Au temps du jeu », actuellement gestionnaire d'une 1er ludothèque dans le 13e, à partir de début 2023.

Le nouveau projet de la ludothèque « Nautilude » propose des activités ludiques diversifiées dans un cadre rénové en offrant un choix de jeux renouvelés et nombreux, tant traditionnels que dans le domaine du multimédia. L'association repreneuse propose une nouvelle organisation, en s'appuyant sur deux axes historiques de l'équipement : l'approche culturelle du jeu ainsi que la spécialisation dans l'accueil du public porteur de handicap. L'ensemble du projet s'articule autour du développement de partenariats locaux, de la constitution d'une équipe de professionnels (incluant la formation d'un salarié au diplôme de ludothécaire), de la réorganisation des espaces de jeux, de la mise en place de temps d'accueil dédiés à la petite enfance, des temps tout public ainsi que des temps dédiés aux groupes (scolaires…), de l'élaboration d'outils de communication...

Pour cela, l'association a besoin d'un soutien financier rapide qui lui permettra de poursuivre l'activité.

Compte tenu de cette situation et de l’impact positif de cette action auprès des familles parisiennes, il vous est proposé d’attribuer une subvention de 115.000 €, au titre de l’exercice 2022, à l’association « Au temps du jeu » lui permettant de reprendre la gestion de la ludothèque « Nautilude ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DFPE 182 - Subvention (115 000 euros) - et un avenant à convention - à une association pour le fonctionnement de la Ludothèque « Nautilude » située dans le 11e arrondissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 , par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à une association et la signature d'un avenant à convention,

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du novembre 2022 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 24 février 2022, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Au temps du jeu » ayant son siège social 8, Square Dunois (13e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 115 000 euros est allouée à l'association Au Temps du Jeu pour le fonctionnement de la ludothèque « Nautilude » situé rue Jules Verne (11e). (N° tiers PARIS ASSO : 197070, N° dossier : 2023_02756).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement
de l'exercice 2022 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et
de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris